

Journal Municipal  
**TALIZAT**

JANVIER 2019 - #1



## LE MOT DU MAIRE

**A**u nom du conseil municipal et de moi-même, je vous souhaite une année 2019 calme, paisible durant laquelle les difficultés quotidiennes seront amenuisées et que santé et bonheur soient toujours présents.

Nous avons souhaité que notre journal municipal soit plus moderne, plus lisible pour cela nous avons confié sa conception et sa présentation à la société « Puy d'images » dont le siège social est à Talizat. Dans son contenu vous trouverez toutes les actions municipales menées durant cette année 2018 et nos projets pour 2019.

Cette année a été riche en choix d'investissements, certains d'entre eux sont terminés d'autres verront le jour en 2019. Le calendrier des entreprises prévoit leur intervention seulement dans le premier semestre à venir. Les crédits budgétaires ont été ouverts, le travail administratif terminé. Vous prendrez connaissance de ces projets de travaux dans la rubrique « prévisions 2019 ».

Le nouveau plan local d'urbanisme et sa restriction des terrains constructibles sont entrés en vigueur depuis le 1er juillet et en parallèle, la construction de 4 maisons durant les 8 derniers mois a épuisé notre réserve foncière. Les négociations avec les propriétaires des terrains constructibles (prévu dans ce nouveau PLU) sont en cours mais aucune à ce jour n'a abouti, d'où notre difficulté à accueillir de nouveaux habitants.

Pour conclure, je remercie tous les bénévoles des différentes associations qui, tout au long de l'année, donnent de leur temps pour organiser plusieurs manifestations qui contribuent au dynamisme de notre commune et le bureau d'aide social communal qui a toujours une pensée pour les aînés de notre collectivité.

Je vous rappelle que l'ensemble des actions municipales et des manifestations communales peuvent être consultées en instantané sur notre site internet « talizat.net ». Ce dernier a été consulté plus de 3200 fois par les internautes depuis sa création.

## BUDGET 2018

### Budget 2018 (budget commune)

Les recettes de fonctionnement sont de 740 355 €, les principales sont :

- Dotations de l'état : 172 116 €
- Impôts talizatois : 336 113 €
- Revenus des immeubles : 66 009 €

Les dépenses de fonctionnement sont de 483 128 €, les principales sont :

- Personnel : 230 190 €
- Charges à caractère général : 123 408 €
- Charges de gestion courante : 77 016 €
- Charges financières : 8506 €

Ce qui permet de dégager 283 547 € pour les investissements

### Budget 2018 (budget eau)

Les recettes de fonctionnement sont de 119 012 €, les principales sont :

- Vente d'eau et taxe d'assainissement : 96 610 €
- Subventions d'exploitation : 1654 €

Les dépenses de fonctionnement sont de 84 342 €, les principales sont :

- Dépenses de gestion (électricité, achat de fournitures) : 21 846 €
- Taxes agence de l'eau : 13 373 €
- Frais de personnel : 15 000 €
- Charges financières : 4805 €

Ce qui permet de dégager un solde positif de 40 976 € pour les investissements.

## LE GRAND DÉMÉNAGEMENT



**L**e hangar communal devenu trop petit pour remiser la totalité du matériel, ce dernier se trouvait reparti sur plusieurs sites de la commune. Le conseil municipal a donc décidé de regrouper l'ensemble de ce service dans le hangar « Alphonse Itier ». Des travaux se sont avérés nécessaires : réalisation d'un bureau avec w.c. et douche, d'une pièce de stockage isolée pour le petit matériel et les pièces de rechange du réseau d'eau ainsi que la réfection de la totalité de l'éclairage.

L'ancien bâtiment communal a été mis gratuitement à la disposition (avec bail d'occupation) de l'association « Talizat Terroir ». L'ancien local des pompiers, avec les mêmes conditions, a été attribué aux chasseurs. Des travaux ont été réalisés par la commune sur la structure et les chasseurs ont pris à leur charge les équipements et la finition. Il est à noter qu'une subvention de 5500 € a été accordée par l'État pour ce local.

## TRAVAUX D'INVESTISSEMENT

**L**es travaux effectués dans le cadre de deux appels d'offres sont terminés :  
— Le remplacement des conduites d'eau sur la commune haute, débuté depuis plus de 2 ans, la réalisation de l'enfouissement de tous les réseaux et le traitement de surface sur le bas du village.  
— Le remplacement des conduites d'égouts et d'eau autour de notre auberge dans la partie haute du bourg.

Vous pouvez désormais visualiser la restructuration de notre bourg, confiée au CAUE du Cantal (Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et d'Environnement). L'architecte a pris en compte les espaces pour réaliser un parking, et plus loin un espace de repos autour d'un carrefour désormais conforme aux normes de sécurités routières. Par ailleurs, l'étroitesse de la rue de la forge nous a conduit à réaliser un caniveau central, et elle est désormais à sens unique.

Le patrimoine communal a été réhabilité : un parvis en pierres avec des joints et sablage a été réalisé autour de la fontaine pour lui redonner son éclat d'antan, le changement de la conduite d'alimentation a été lui aussi réalisé.

Les deux projets ont été couronnés par la création d'espaces verts afin de recevoir arbres et plantes vivaces à fleurs pour apporter un peu de verdure et de gaieté à notre village.

Le coût total de ces investissements s'élève à 661 503 €, subventionnés en partie par l'agence Adour Garonne, l'État, la région, et le département pour un montant total de 252 416 €.

Cet important investissement a été payé sur deux budgets 2017 et 2018.

**La viabilité du terrain à la croisette** a en partie été réalisée par le personnel communal (branchements égouts, eaux usées et eau pluviale), les branchements électriques sont à ce jour terminés, la finition de la voirie et l'éclairage public seront réalisés dans les prochains mois.

**Travaux bâtiments :** une somme de 40 500 € a été consacrée à ce programme essentiellement absorbée par la construction du local de chasse (23 500 €) la mise aux normes du nouveau hangar communal (10 800 €). Le reste a été utilisé pour la réfection de logements communaux et l'achat d'un portail pour l'école.

**Achat matériel :** plusieurs acquisitions pour l'école (tables, ordinateurs, jeux, filets de but, râtelier vélo), du mobilier et du matériel pour la mairie ainsi que du matériel pour le personnel ont nécessité un investissement de 7 800 €. 5 000 € ont aussi été dépensés pour l'achat des plaques de rues.

### Éclairage public

21 000 €, montant du fonds de concours de la commune en 2018, ont été nécessaires pour assurer la participation de la commune à l'enfouissement du réseau électrique et d'Orange sur le bourg ainsi que La croisette. À noter également, le paiement de la première tranche de la mise en souterrain du réseau d'Auliac, les travaux devant débuter en ce début d'année.







## LA VIE DE TALIZAT

**N**otre épicière Valérie Gernigon, pour réaliser un nouveau projet de vie, a souhaité vendre le fonds de commerce de son épicerie. Ce dernier a été repris depuis le 1er décembre sans changement de nom par Valérie Jobert, accompagné de son mari et tous deux originaires du nord de la France (Lille). Le conseil municipal souhaite que la population accueille ses nouveaux arrivants avec enthousiasme pour garantir la pérennité de notre épicerie, si nécessaire à la population.

Le séquoia, l'arbre multiséculaire sur la place de la mairie, a été abattu dans les derniers jours de l'année. Il était atteint d'une maladie irréversible et menaçait de tomber. Sa disparition va entraîner une réflexion pour un réaménagement complet de cette place dans les années à venir.

L'adressage et la numérotation des maisons sont à ce jour terminés. Cette opération rendue nécessaire suite à la demande de la Poste et du réseau des transporteurs privés est devenue obligatoire désormais pour l'installation de la fibre haut débit dans notre commune.

La commune de Talizat possède un nombre conséquent de logements ouverts à la location en ce début d'année 2019, un certain nombre sont inoccupés. Les personnes susceptibles de rechercher un logement peuvent prendre contact avec le secrétariat de mairie.

De nombreux travaux divers sont réalisés par le personnel communal en plus des travaux d'entretien traditionnels, ils réalisent toutes les conduites d'eau pour les nouvelles constructions (maisons; bâtiments d'élevage). Le cahier des charges des importants travaux réalisés sur notre réseau d'alimentation en eau potable prévoit la pose d'un coffret extérieur en limite de propriété. Un certain nombre ont été posés par le personnel communal à la demande des habitants (Prix du coffret 200 € pour une habitation et 300 € pour un bâtiment d'élevage). Le règlement reste inchangé, la commune restant propriétaire de la conduite jusqu'au compteur, une plus grande liberté est laissée à l'habitant pour alimenter sa maison. Pour ce type d'investissement, une demande écrite doit être déposée en mairie.



## VIE SCOLAIRE

**A**vec le départ de 12 élèves de CM2 en 6e, le changement d'établissement anticipé de 6 enfants, et l'entrée de seulement 5 TPS, notre école a connu une baisse temporaire d'effectif en cette rentrée 2018.

Le nombre d'enfants scolarisés pour cette année scolaire 2018-2019 est de 69 élèves. Les enfants sont répartis en 4 classes.

Comme vous pouvez le constater, le corps enseignant a connu quelques modifications : Mme Roudil a remplacé Mme Duchêne pour la classe de CE1-CE2, et Mr Boiron a succédé à Mme Arnaud pour la classe de CM1-CM2.

Au niveau du personnel communal, Françoise Devaux remplace Perrine Queille-Morand durant son congé parental. Elle travaille en binôme avec Franck Valentin durant la pause méridienne (cantine-garderie), et avec Alexandra Rozière (ATSEM) à partir de 16 h 30 pour la garderie et le ménage des locaux.

Au cours de l'année 2018, les enfants de l'école ont eu de multiples opportunités de découvrir diverses disciplines et activités. Ces sorties sont réalisables grâce au soutien financier et technique

des associations «APE» et «APE Cantine», et à la participation des parents d'élèves pour l'encadrement des enfants.

Voici un aperçu des différentes activités auxquelles ont participé les enfants sur l'année 2018 :

- CM1-CM2 : Musée Alfred Douët, rencontre sportive au Lioran, Cross à Laveissière
- CE1-CE2 : Ski de fond, intervention tri sélectif, randonnée à Prat de Bouc, visite de la forêt d'Auliac, Cross à Laveissière
- GS-CP : Lutte, Athlétisme, rencontre sports collectifs, spectacle les 3 chardons, découverte musicale au Rex, Cross à Laveissière
- PS-MS : Lutte, Athlétisme, visite au Musée Alfred Douët, cinéma, spectacle les 3 chardons.

L'année scolaire 2017/2018 s'est soldée par un voyage scolaire pour chaque niveau :

- Poney + accrobranche pour les enfants de PS et MS
- Visite du volcan de Lemptegy pour les élèves de CE1 et CE2
- Découverte de Vulcania pour les classes de GS, CP, CM1 et CM2





**Classe de Michel Alriq**  
5 TPS ( Toutes Petites Sections)  
3 PS (Petites Sections)  
9 MS (Moyennes sections)



**Classe de Marie Marsal**  
12 GS (Grandes Sections)  
10 CP (Cours Préparatoires)



**Classe de Manon Roudil**  
5 CE1  
10 CE2



**Classe de Vincent Boiron**  
10 CM1  
5 CM2

## INTERCOMMUNALITÉ

**S**chéma de Cohérence Territoriale Est Cantal : construire l'avenir du territoire.  
Le Syndicat des Territoires de l'Est Cantal élabore depuis 2017, le Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT) Est Cantal. Ce projet rassemble les territoires de Saint-Flour Communauté et de Hautes Terres Communauté, pour construire la stratégie de développement des 20 ans à venir.

Cette démarche repose sur une large concertation avec les élus des collectivités, les partenaires institutionnels (état, département, région, chambres consulaires, acteurs professionnels et associatifs...) et les habitants du territoire.

Pour cela, plusieurs actions d'information et dispositifs de concertation sont à votre disposition :  
– Exprimer vos avis et observations, poser vos questions dans les registres de concertation :

Les registres de concertation, les diagnostics et les études sont à votre disposition dans les locaux suivants :

- Mairie de MARCENAT  
3, place de la Mairie  
15100 MARCENAT
- Mairie de MASSIAC  
1, rue Albert Chabot  
15300 MASSIAC
- Mairie de HAUTES TERRES COMMUNAUTE  
- Maison des Services de MURAT  
4, rue Fauloung Notre-Dame  
15300 MURAT
- Mairie de HAUTES TERRES COMMUNAUTE  
- Maison des Services de PIERREFORT  
6, rue de l'Aubrac  
15230 PIERREFORT
- Maison des Services de CHAUDES-ANGUES  
25, Avenue Pierre Valand  
15110 CHAUDES-ANGUES
- Mairie de SAINT-FOUR COMMUNAUTE  
1, rue des Croix Village  
d'entreprises  
ZADU RODIER-COEN  
15300 SAINT-FOUR

CONTACT SYTEC : Standard : 04 71 60 71 72

- Participer aux prochaines réunions publiques qui seront programmées en 2019. Consulter le compte-rendu sur le site du SYTEC
- Exprimer vos observations ou poser vos questions par courrier à Monsieur le Président du SYTEC au village d'entreprises de Saint-Flour.
- Consulter le diagnostic territorial et les documents d'études sur le site internet du SYTEC <http://bit.ly/SCOT-ESTCANTAL-DocumentsElaboration>

### Programme d'aides

À travers un dispositif combinant l'Europe (programme LEADER) et l'État (FISAC), Saint-Flour Communauté apporte son soutien aux projets d'investissements menés par les entreprises de proximité commerciales, artisanales et de services de tout son territoire. Tout projet soutenu peut recevoir 40% d'aides directes sur la dépense éligible (plafonnée à 75000€). Les aides viennent pour 32% du fond LEADER, 4% du Fonds d'Intervention pour les Services, l'Artisanat et le Commerce (FISAC) et 4% de Saint-Flour Communauté. Pour connaître son éligibilité et être accompagné, il suffit de contacter le CCI, la chambre des métiers et de l'Artisanat ou Saint-Flour Communauté.

### Transport à la demande

Depuis le 1er janvier 2019, tous les habitants de Saint-Flour Communauté peuvent bénéficier d'un service de transport à la demande. Chaque habitant peut profiter du service toute l'année pour 24 trajets (soit 12 aller-retours, quelle que soit la destination).

## Le Mouv'pass, comment ça marche ?

**À QUI S'ADRESSE T-IL ?**  
Service ouvert à toute personne résidant sur le territoire de Saint-Flour Communauté

- Enfants entre 15 et 18 ans : autorisation du représentant légal à présenter pour voyager seuls.
- Enfants de moins de 15 ans : accompagnés obligatoirement par un adulte.
- Enfants entre 3 et 10 ans : rehausseurs fournis par les transporteurs.
- Enfants de moins de 3 ans : siège auto bébé ou nacelle à fournir par les parents.

**POUR QUELS TRAJETS ?**  
Pour toute circulation au sein de Saint-Flour Communauté

Les courses au départ et à destination d'un point situé à moins de 500 mètres d'un arrêt de bus urbain relèvent uniquement du service de bus urbain et non du transport à la demande.

**À QUELLE FRÉQUENCE ?**  
24 trajets maximum par personne et par an (soit 12 allers-retours quelle que soit la destination)

**QUAND L'UTILISER ?**  
Du lundi au samedi  
De 7h à 19h<sup>\*</sup>  
\*heures de début et de fin de course

**COMBIEN ÇA COÛTE ?**  
6 € l'aller (seul)  
4 € l'aller\* (en groupe)  
\* prix par usager

Réservation la veille avant 10h :  
**04 71 60 71 72**  
du lundi au vendredi, de 9h à 12h

Règlement intérieur du service disponible :  
dans les véhicules des transporteurs  
dans les Maisons des services de Saint-Flour Communauté  
dans les mairies  
sur internet : [www.saint-flour-communaute.fr](http://www.saint-flour-communaute.fr)

## PRÉVISIONS 2019

**L**es principaux travaux pour 2019 sont déjà programmés la procédure administrative et les appels d'offres sont terminés et l'ordre de services aux entreprises seront donnés en ce début d'année.

### **Village de Mallet**

Sont prévus, la remise de son réseau d'eau potable ainsi que la création d'un réseau d'eaux pluviales. Les dégâts occasionnés par le percement des tranchées nécessaires entraineront la réfection totale de la voirie. Le cout de cet investissement est de 249 885 €, des dossiers de demande de subventions sont en cours d'instruction, ces travaux devraient débuter en mars 2019.

### **Village d'Auliac**

La totalité de l'enfouissement du réseau électrique vétuste devrait débuter en ce début d'année, la suppression des vieux poteaux béton permettra à plusieurs endroits un élargissement de la chaussée. Ils seront remplacés par des candélabres modernes. Le coût de cet investissement est de 56 605 € subventionné à 50 % le reste payable sur 2 échéances en 2019 et 2020 pour un montant de 14 151 € chacune.

### **Travaux de voirie**

Un programme de 110 000 euros déjà inscrit au budget 2018 sera reporté sur 2019. Ces travaux non réalisés en raison du calendrier des entreprises devraient débuter dès le mois de mars. Il prévoit la réfection en enrobé de plusieurs secteurs de la commune (Savignac, Vernières, Bolzat, le Bourg).

### **Lac de Pierrefitte**

La vente de la propriété Anthony à Pierrefitte a permis à la commune de se positionner auprès de la SAFER pour l'acquisition de plusieurs parcelles autour du lac. Cette opération a pour but par le biais d'échange d'acquérir la totalité des terrains impactés par cette narse. Le projet final est de réaliser tout autour un chemin de randonnée bordé par une haie végétale pour assurer la tranquillité des oiseaux. La construction de plusieurs observatoires verra le jour afin de regarder la vie ornithologique rare de ce site.

La SAFER a répondu favorablement à notre demande, une négociation avec les propriétaires concernés va débuter dans les prochaines semaines.

### **Terrain de jeux**

Pour des raisons de sécurité, l'ensemble des jeux pour enfants répartis sur différents sites seront regroupés sur le terrain fermé et prévu à cet effet à l'entrée du lotissement des condamines. Un complément de nouvelles structures peut être envisagé, le reste de l'espace sera transformé en terrain de pétanque éclairé.

### **Travaux bâtiments**

Un programme sera mis en place pour effectuer les mises aux normes (accessibilité, électrique) de nos bâtiments communaux.

Un rafraîchissement de notre mairie est prévu ainsi que la première tranche de la réfection du four d'Alloux.

Une étude d'aménagement du local sous la salle des fêtes sera programmée en parallèle du projet d'aménagement de la place du 19 mars.

### **Terrain de sport**

Ce projet actuellement à l'étude prévoit la construction d'un parc sportif dans le parc de l'école, cette infrastructure permettrait à tous les enfants et adolescents de notre commune de pratiquer dans un même lieu : foot, basket, hand, volley, badminton... Il serait ouvert bien entendu aux enfants de l'école, mais aussi à tous les jeunes de la commune en dehors du temps scolaire.

### **Budget de l'eau**

Seront prévus à ce budget deux extensions de notre réseau : une à Pierrefitte afin d'alimenter de nouvelles constructions et l'autre à Auliac direction les plaines pour alimenter des bâtiments d'élevage. En parallèle une étude sur l'état du réseau d'alimentation en eau du village d'Auliac sera demandée avant la programmation du traitement de surface de la voirie suite aux travaux d'enfouissement du réseau électrique.

### **Achat de matériel**

Il est envisagé l'acquisition de petits matériels (sono portative, matériel de bureau et matériels pour le service technique).

## ÉTAT-CIVIL

### Naissances

CRISPOUL Esteban  
FAYON Antoine  
MAGNE LANTUEJOUL Rose  
RAMADIER Nina  
TAILLAND Clara  
TAILLAND Mathéo  
TOUZET Lohana  
VERD Gabin

### Décès

BOUSSUGE née MIGNE Maryse  
CHAULIAC Colette  
CHAUWARD René  
FAYON née SOULIER Andrée  
MEINDRE Robert  
MONTANIER née ARMAND Antonia  
MONTANIER née DELPUECH Monique  
MONTANIER Théophile

## INFOS PRATIQUES

### Horaires d'ouverture de la mairie :

Lundi : 8h00 – 12h30 / 14h00 – 17h15

Mardi : 8h00 – 12h30 / Fermé au public  
l'après-midi

Mercredi : 8h00 – 12h30

Jeudi : 8h00 – 12h30 / Fermé au public  
l'après-midi

Vendredi : 8h00 – 12h30 / 14h00 – 16h45

### Coordonnées :

04.71.23.70.22

mairie-de-talizat@wanadoo.fr

### Services :

Un dépôt de livres géré par la médiathèque du Cantal est à disposition des Talizatois à la Mairie. Le retrait peut se faire tous les matins du lundi au vendredi.

Une borne camping-car située sous la salle des fêtes est en service juillet et août. Elle fonctionne avec des jetons universels disponibles dans les commerces de Talizat ainsi qu'à la Mairie au prix de 2 € .

Une benne à déchets verts (à côté de la bascule) est mis à disposition des habitants pendant la période estivale.

### Pont bascule :

Une bascule automatique (pèse bétail 2 €, pont bascule) est accessible toute l'année.

de 0 à 1500 kgs : 2 €

de 1501kgs à 5000 kgs : 3 €

+ de 5001 kgs : 5 €